

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue publiquement le 6 avril 2023 à 9h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Michèle Lalonde	Mairesse
Monsieur Richard Allard	Conseiller du district 1
Monsieur Jean-François Robillard	Conseiller du district 4
Monsieur Gaëtan Gagné	Conseiller du district 5
Monsieur David Huggins-Daines	Conseiller du district 6

Madame la conseillère Arielle Beaudin et monsieur le conseiller Alexandre Laganière sont absents pour toute la durée de la séance.

Sont également présents la greffière ainsi que le directeur général.

Madame la mairesse Michèle Lalonde déclare la séance ouverte à 9 h, s'adresse au public.

RÉSOLUTION NO. 2023-132

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 6 avril 2023

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 6 avril 2023.

RÉSOLUTION NO. 2023-133

Autorisation de signature - Demande de subvention PRACIM – Caserne de pompiers

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a pris connaissance du guide du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRACIM pour la mise aux normes de la caserne de pompiers;

QUE le conseil autorise le directeur ou le directeur adjoint des Services techniques et hygiène du milieu à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la demande;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;

QUE la Ville de Sainte-Adèle confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

RÉSOLUTION NO. 2023-134

Règlement 1330-1 amendant le *Règlement 1330* afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 510 000\$ - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Règlement 1330-1 amendant le *Règlement 1330* afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 510 000 \$, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

Aucune.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question du public.

RÉSOLUTION NO. 2023-135

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 9h03.

(s) Michèle Lalonde

Mme Michèle Lalonde, Mairesse

(s) Audrey Sénécal

Me Audrey Sénécal, Greffière et directrice des Services juridiques